

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 29 avril 2025

RAPPORT N° DCS2025-011

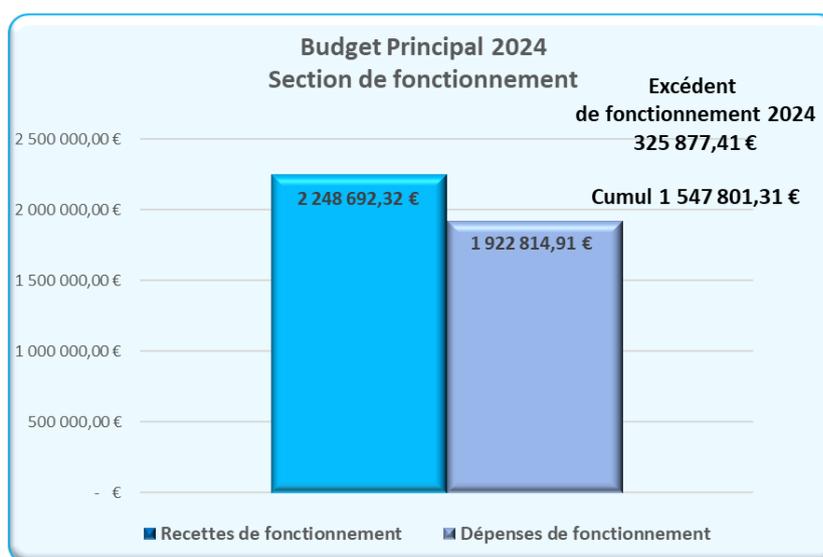
Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Budget principal pour 2024 et affectation des résultats de l'exercice

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 avait institué une expérimentation du **compte financier unique** de 2021 à 2023. Bien que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, Seine-et-Marne Numérique a fait le choix de mettre en place le CFU dès 2025, pour les comptes 2024.

Comme le compte administratif auparavant, il doit être présenté et adopté avant le 30 juin de l'exercice suivant et permet de constater et voter l'affectation du résultat sur l'année suivante.

Le présent rapport détaille les exécutions budgétaires 2024 du budget principal. Pour rappel, celui-ci recense toutes les recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat, en dehors des actions propres à l'aménagement numérique (relevant du budget annexe).

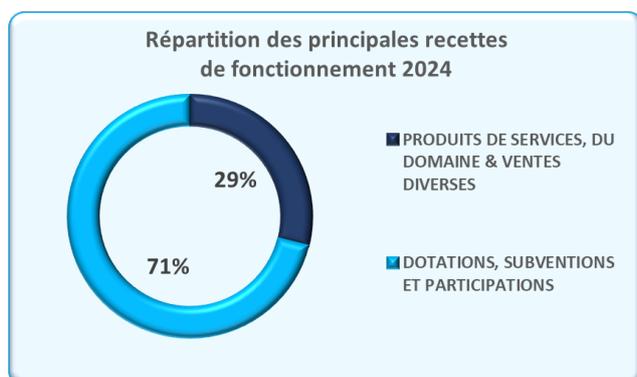
SECTION DE FONCTIONNEMENT



1. Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement					
Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal
013	ATTENUATION DE CHARGES	23 885,16 €	15 000,00 €	35 709,92 €	238%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	285 593,41 €	660 000,00 €	633 160,33 €	96%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 447 014,68 €	1 555 000,00 €	1 557 176,00 €	100%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	177,26 €	3 076,10 €	22 105,81 €	719%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 542,00 €	0,00 €	540,26 €	0%
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 221 923,90 €	0,00 €	0%
Total recettes de fonctionnement		1 774 212,51 €	3 455 000,00 €	2 248 692,32 €	65%

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 248 692.32 € pour un taux de réalisation des crédits de 65 %.



Les participations des adhérents du Syndicat en fonctionnement constituent la principale ressource du budget principal (71%).

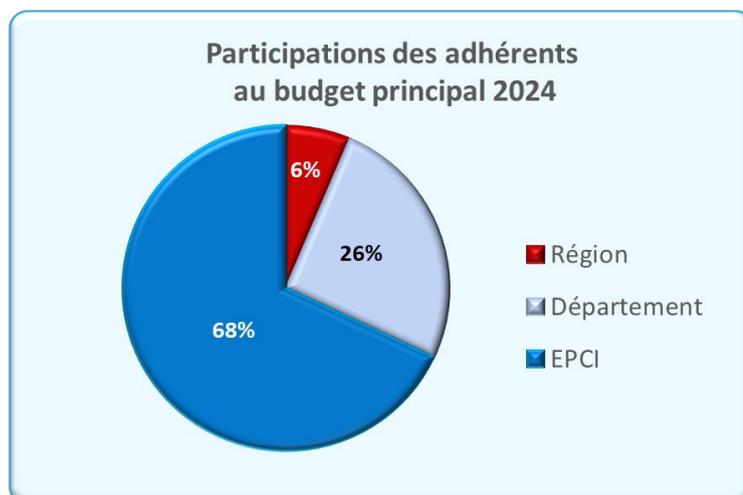
a- Chapitre 013 – Atténuation de charges

Le syndicat ne prenant en charge qu'une partie des tickets restaurant et frais de mutuelle, le solde à la charge des agents est inscrit au chapitre 013, soit 35 709,92 € pour 2024.

b- Chapitre 70 – Produits des Services

La participation 2024 provenant du budget annexe et correspondant aux rémunérations des agents du Syndicat affectés à l'aménagement numérique est de 633 160,33 €.

c- Chapitre 74 – Dotations et participations



Le Syndicat a perçu 1 557 176,00 € de participations de ses membres sur l'exercice 2024, détaillés comme suit :

Les EPCI financent majoritairement le budget principal avec une participation de 1 059 261 € représentant 68 % du chapitre.

Le Département de Seine-et-Marne a contribué à hauteur de 397 915 € sur l'année 2024.

Pour la Région, l'exercice 2024 comptabilise 100 000,00 € de participation, comme depuis la création du Syndicat.

d- Chapitre 75 – Autres produit de gestion courante

Le Syndicat a perçu en 2024 un remboursement de l'assurance statutaire pour un trop versés de cotisation.

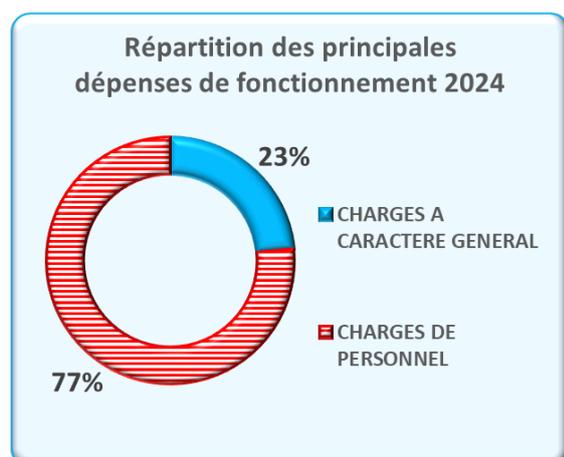
e- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

L'écriture constatée au chapitre 77 porte sur une annulation comptable sur exercice antérieur.

2. Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement					
Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	342 388,79 €	1 678 000,00 €	433 564,70 €	26%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 284 802,43 €	1 500 000,00 €	1 411 927,54 €	94%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 758,35 €	57 000,00 €	55 625,35 €	98%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 567,43 €	170 000,00 €	21 697,32 €	13%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 812,22 €	50 000,00 €	0,00 €	0%
Total dépenses de fonctionnement		1 718 329,22 €	3 455 000,00 €	1 922 814,91 €	56%

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont de 1 922 814,91 € pour un taux de réalisation de 56 %.



Le budget principal 2024, destiné à assurer le fonctionnement du Syndicat, compte 77 % de charges de personnel et 23 % de charges à caractère général.

a. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général se montent à 433 564,70 € pour 2024 (prestations de service, maintenance informatique, location de véhicules ...).

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2024 sont de 1 411 927,54 € pour 94 % de réalisation.

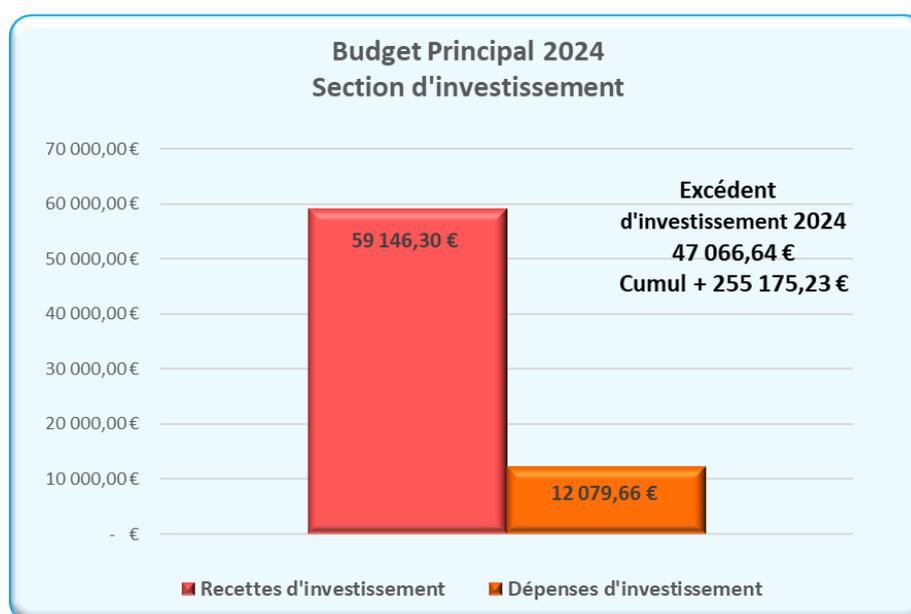
c. Chapitre 042 - Opérations de transfert entre section

Ces opérations correspondent aux amortissements des immobilisations acquises par le Syndicat sur son budget principal.

d. Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 de 2024 pour 21 697,32 € correspond aux abonnements payés chaque mois pour les licences Office 365, Adobe, MOOC Office 365...

SECTION D'INVESTISSEMENT



Recettes d'investissement					
Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 758,35 €	57 000,00 €	55 625,35 €	98%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	972,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 529,43 €	3 891,41 €	2 980,95 €	77%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	540,00 €	0%
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	208 108,59 €	0,00 €	0%
Total recettes de d'investissement		42 259,78 €	269 000,00 €	59 146,30 €	22%

Dépenses d'investissement					
Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	972,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 350,04 €	10 000,00 €	0,00 €	0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 010,12 €	259 000,00 €	12 079,66 €	5%

Total dépenses de d'investissement	158 332,16 €	269 000,00 €	12 079,66 €	4%
------------------------------------	--------------	--------------	-------------	----

La section d'investissement 2024 compte peu de dépenses (12 079,66 €), correspondant principalement à du renouvellement de matériel informatique et du mobilier.

En recettes d'investissement, les dotations aux amortissements 2024 pour 55 625,35 € (chapitre 040) ont permis de financer une partie des nouveaux investissements. De plus, le Syndicat a récupéré 2 980,95 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	59 146,30 €
Dépenses d'investissement	12 079,66 €
Résultat d'investissement 2024	47 066,64 €
Résultat d'investissement 2023	208 108,59 €
Résultat brut d'investissement 2024	255 175,23 €
RAR Recettes	- €
RAR Dépenses	6 699,18 €
Solde RAR	- 6 699,18 €
Résultat net d'investissement 2024	248 476,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	2 248 692,32 €
Dépenses de fonctionnement	1 922 814,91 €
Résultat de fonctionnement 2024	325 877,41 €
Résultat de fonctionnement 2023	1 221 923,90 €
Résultat Brut de fonctionnement 2024	1 547 801,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté	255 175,23 €
Reste A Réaliser	6 699,18 €
1068 Affectation du résultat	- €

002 Résultat de fonctionnement reporté	1 547 801,31 €
---	-----------------------

Pour donner suite aux réalisations présentées ci-dessus pour les sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé l'affectation suivante du résultat.

Les comptes de l'exercice 2024 présentent un excédent d'investissement de 47 066,64 €, pour un cumul excédentaire des résultats à 255 175,23 €.

En fonctionnement, l'année 2024 se clôture sur un excédent de 325 877,41 € portant le cumul à 1 547 801,31 €.

Au vu de ces explications et des documents budgétaires, le Comité syndical est sollicité afin :

- d'adopter le Compte Financier Unique pour 2024 du budget principal,
- d'affecter les résultats de la manière mentionnée dans le projet de délibération joint.